

M. LONDCHAL
32, rue Daguerre
MULHOUSE (68)

- 8 JUL. 2002



Le
Dépôt N° 2024947

92 B 245

CREDIA
ZA de Mi-Voie
5, rue Henri Pollès
35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Paris, le 5 décembre 2000

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance ma décision de démissionner de mon mandat d'Administrateur que j'occupe au sein de la société CREDIA

Cette démission prendra effet à l'issue du Conseil d'Administration qui se tiendra le 7 décembre 2000.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Marcel LONDCHAL

CREDIA

Société anonyme au capital de 1.619.505 euros
Siège social : Z.A. de Mi-Voie - 5, rue Henri Pollès - 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
R.C.S. Rennes B 384 545 281

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 décembre 2000

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille, le 07 décembre à 16 heures, MM. les Administrateurs de la société CREDIA, Société Anonyme au capital de 1.619.505 euros, dont le Siège Social est à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35136), Z.A. de Mi-Voie - 5, rue Henri Pollès, se sont réunis dans les locaux de la société SPEICHIM PROCESSING, Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, à SAINT-VULBAS (01), sur convocation de leur Président, Monsieur Michel PRENDLELOUP, adressée à chacun d'eux conformément aux statuts.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Monsieur Michel PRENDLELOUP, Président du Conseil d'administration

Monsieur Marcel LONDCHAL, administrateur

Monsieur Bernard KAWALEC, représentant la Société TREDI, administrateur

Monsieur Hugues LEVASSEUR, administrateur,

Assistent également à la séance :

M. Vincent MARTIN

M. Christian MENOUEILLARD

Mme Bernadette PAIN

Monsieur Vincent MARTIN assure le secrétariat de la séance.

Le Président constatant la présence effective de plus de la moitié des Administrateurs, déclare que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Monsieur PRENDLELOUP ouvre la séance et rappelle les points mis à l'Ordre du jour :

.....

5 – PASSAGE AU POLE SERVICE

.....

B – Changement d'administrateurs

1. Démission d'un administrateur:

Monsieur Marcel LONDCHAL informe le Conseil de sa décision de ne plus exercer les fonctions d'administrateur de la Société en tant que personne physique.

Il demande que sa démission prenne effet à l'issue de la présente réunion.

2. Nomination d'un administrateur

Le Président propose aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Monsieur Jean-Louis MARTIGNEAUX, en remplacement de Monsieur Marcel LONDCHAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de coopter administrateur à titre provisoire Monsieur Jean-Louis MARTIGNEAUX,

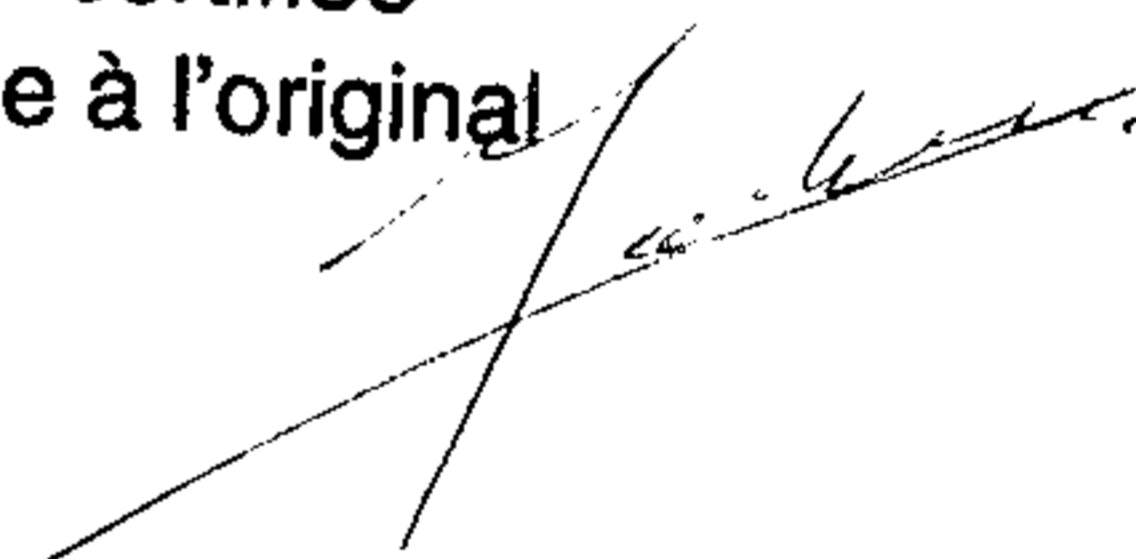
Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

Monsieur Jean-Louis MARTIGNEAUX exercera ses fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Le Conseil mandate le Président pour recueillir de Monsieur Jean-Louis MARTIGNEAUX son acceptation des fonctions d'administrateurs et l'affirmation qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

.....

**Copie certifiée
conforme à l'original**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. LONDCHAL', written over a diagonal line.